

**Politique de formation
lignes directrices du
Parti écologiste suisse**

IMPRESSUM

Parti écologiste suisse
Waisenhausplatz 21
3011 Berne
Tel 031-312 66 60
Fax 031-312 66 62
www.verts.ch
verts@verts.ch
CCP 80-26747-3

Adopté par l'AD le 16 avril 2005
Auteurs: Felix Wettstein, Kuno Roth, Ernst Weber, Gabriela Bader

PAS D'AVENIR SANS FORMATION – PAS DE FORMATION SANS Y CONSACRER DU TEMPS

POUR UN SYSTÈME SCOLAIRE GLOBAL ET INTÉGRATIF TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ

*„Le développement durable est
une notion encore abstraite.
Le plus grand défi du 21^{ème} siècle
sera d'en faire une réalité
pour tous les êtres humains“*

Kofi Annan

Le 1er janvier 2005 débute la „Décennie pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014“ sous le patronat des Nations Unies. Son objectif est, par des mesures de formation, de contribuer à la mise en œuvre d'Agenda 21 et d'ancrer les principes du développement durable dans les systèmes d'éducation nationaux du monde entier.

Le programme „Education en vue du développement durable“ veut transmettre à tous les êtres humains les compétences et les valeurs nécessaires à la conservation de nos conditions de vie, leur faire prendre conscience de leur propre environnement et leur permettre de s'identifier à celui-ci. L'éducation n'est donc pas uniquement une transmission de savoir, mais un apprentissage orienté vers la pratique et la responsabilisation de chacune et chacun.

Les Verts suisses aspirent à une politique de formation telle qu'elle est décrite dans le programme onusien „Education en vue du développement durable“. En voici les points principaux:

A PRINCIPES DE BASE ET POSITION

1. Consacrer du temps à la formation

Accélérer, organiser ou favoriser à volonté les processus d'apprentissage n'est pas réaliste. Une formation orientée vers l'avenir ne peut s'inscrire dans un mode de pensée arbitraire, purement utilitaire, qui considère l'école comme un investissement à but exclusivement économique. Il faut tout particulièrement consacrer du temps à la formation de base, car elle constitue le fondement obligé de tous les apprentissages ultérieurs.

2. La diversité est souhaitée

L'hétérogénéité dans les écoles doit être considérée comme une normalité et non un handicap. Il existe de nombreuses voies conduisant à une bonne formation : la diversité des contenus, des formes d'apprentissage et des organisations est un enrichissement pour la société. Les écoles doivent pouvoir garder leurs spécificités tout en répondant à des critères de base obligatoires pour tous. Des écoles privées à but non lucratif peuvent contribuer à cette diversité lorsqu'elles poursuivent une recherche pédagogique profitable à l'école en général.

3. Globalité: Savoir, aptitudes, compétences et ressources

Se former présuppose prendre plaisir à l'apprentissage et à la découverte. Cela demande du „coeur, de la tête et des mains“ à tous les niveaux scolaires et dans chaque branche. C'est bien plus qu'un simple apprentissage cognitif, bien plus que l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. L'école a aussi pour tâches

essentielles de former à l'indépendance et au courage civique, de développer la connaissance de soi et les compétences sociales et de promouvoir les aptitudes créatives, artistiques, physiques, participatives et sociales.

4. Principes de base : intégration et égalité des chances

L'école publique se trouve face à un dilemme : appliquer soit le principe de la sélection, soit celui de l'égalité des chances (accorder à chacun la même énergie et la même attention afin de laisser des voies ouvertes à chacun). La politique de formation des Verts veut favoriser l'intégration et l'égalité des chances. Dans ce but, il faut allouer aux écoles des communes ou quartiers défavorisés des ressources spécifiques supplémentaires selon le principe de la «discrimination positive».

5. L'Etat et la collectivité sont responsables de l'apprentissage structuré

La collectivité publique doit offrir un système de formation orienté vers les valeurs fondamentales telles que la justice, la dignité humaine, le développement durable et l'égalité des chances. Cette tâche ne se délègue pas. L'Etat est responsable de définir les conditions cadres nationales, garantissant notamment le droit à la formation, et d'assurer au maximum la liberté et la décentralisation de leur mise en œuvre.

Les écoles sont des lieux de formation structurés mais l'apprentissage ne se borne pas au cadre scolaire, il s'étend à l'expérience du quotidien.

B LES EXIGENCES EN MATIERE DE POLITIQUE DE FORMATION ET PLAN CADRE

La Confédération, les cantons et les communes se partagent la responsabilité des organismes de formation

- L'organisation de l'école obligatoire et du niveau secondaire II est prioritairement de la compétence des cantons.
- La Confédération se charge de la coordination entre les cantons, fixe les standards à atteindre à la fin de chaque niveau de formation (plans d'études cadres, également pour les branches créatives) et en détermine la durée. Elle garantit des plans d'études au contenu conforme à l'esprit des droits humains et du développement durable et permettant la réalisation des objectifs sociaux de la Constitution fédérale.
- La Confédération garantit l'accès à l'école obligatoire à tous les enfants et les adolescents (également aux sans-papiers et aux jeunes adultes en difficulté). Elle règle la reconnaissance des diplômes de fin de formation et des diplômes d'enseignant-e.
- Ces tâches fédérales doivent être assumées par un Office fédéral de la formation encore à créer.

Une autonomie partielle des écoles est souhaitée

- Le profil, le programme (conforme aux plans d'études cadres) et les activités sont l'affaire des établissements scolaires. Ils sont responsables de leur personnel et de leurs finances (dans le cadre d'un budget global), de la forme de la participation (des élèves et des parents) ainsi que de l'assurance-qualité.
- Pour réaliser cette autonomie partielle, les écoles ont besoin de directions compétentes, dont la tâche principale est la conduite de l'établissement scolaire, et pouvant compter sur un soutien externe de qualité. La collaboration entre les enseignant-e-s est un élément également essentiel.
- De bonnes conditions cadres de travail sont indispensables pour l'exercice de la profession d'enseignant-e-s. Ceux-ci ont besoin de soutien et de mesures d'allègement pour assumer les tâches hors enseignement nécessaires à leur profession.

Nouvelle pondération des investissements dans la formation

- Ces dernières années, l'éducation de base et la formation professionnelle ont été négligées. Il faut leur accorder plus d'attention et de moyens financiers !
- L'éducation de base, d'une durée moyenne de quatre ans et avec une scolarisation dès l'âge de 4-5 ans, doit faciliter l'intégration et garantir l'égalité des chances. Elle doit bénéficier de moyens financiers suffisants pour y parvenir. L'objectif n'est pas un apprentissage cognitif plus précoce, mais le développement des compétences en général, tout particulièrement des compétences psychosociales.
- Dès le degré de base et durant toute la scolarité obligatoire, les écoles doivent assurer à tous les enfants d'immigrés l'apprentissage de la langue de référence.
- C'est au niveau de la formation professionnelle qu'il est urgent d'agir: le nombre de places d'apprentissage doit impérativement augmenter, en particulier dans les domaines des services et de la technologie (notamment par des mesures d'incitation), il faut créer des réseaux de formation et s'opposer à la discrimination sexiste et xénophobe à l'encontre des demandeurs d'emploi. Il faut mettre en place un système de transition dont les 15 - 18 ans pourront bénéficier lorsque cela est nécessaire.
- Un système d'encouragement et d'incitation sera mis en place pour les entreprises formatrices. En outre, les maîtres d'apprentissage pourront bénéficier d'une palette d'offres de formation et d'accompagnement qui les soutiendra dans leurs tâches.
- Toute économie résultant de la diminution de la durée de scolarisation jusqu'au niveau maturité doit être réallouées au niveau préscolaire et élémentaire ainsi qu'à la formation des adultes

Nouvelle pondération des contenus pédagogiques

- Bien plus qu'auparavant, la formation doit intégrer l'esprit des droits humains et du développement durable. L'apprentissage de l'utilisation raisonnable et responsable des ressources naturelles est une priorité.
- Il faut créer un équilibre entre le développement des compétences intellectuelles, artistiques, créatives, physiques, psychiques et sociales en donnant plus de poids aux branches artistiques et créatives. Les écoles coordonnent leur enseignement avec les écoles de musique.
- Un concept national d'apprentissage des langues est nécessaire. Il doit tenir compte des langues maternelles (langue parlée au sein de la famille, aussi dans les familles immigrées !), de la langue de référence locale et des langues étrangères. Chaque enfant doit bénéficier d'une base solide dans sa langue maternelle et c'est pourquoi les enfants d'immigrés ont droit à un enseignement, soutenu par l'Etat, de leur langue maternelle et de leur culture. La langue de référence locale doit être acquise au niveau de base. Un enseignement précoce de plusieurs langues étrangères n'est pas une priorité. La première langue étrangère doit être une des langues nationales.

A la fin de la scolarité obligatoire, les objectifs minimaux fixés par la Confédération pour la langue de référence et deux langues étrangères doivent être atteints.

Scolarité obligatoire: renoncer à la sélection

- La scolarité obligatoire se subdivise en: niveau de base (durée générale: 4 ans), niveau primaire (durée générale: 4 ans) et niveau secondaire I (durée générale: 3 ans).
- Les Verts aspirent à un système scolaire obligatoire sans sélection. Dans ce sens, on peut imaginer pour le niveau secondaire I divers modèles intégratifs du genre scuola media, cycle d'orientation (à une ou plusieurs options).

Repenser l'école

- A chaque niveau scolaire, des classes regroupant des élèves d'âge différent doivent être la norme. La responsabilité de la classe est, dès les premières années, partagée entre plusieurs enseignants. Dans la mesure du possible, il faut favoriser la présence dans les classes d'enseignants des deux sexes ainsi que d'une personne au bénéfice d'une formation complémentaire en pédagogie curative.
- Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou des infirmités ainsi que les élèves particulièrement doués doivent être intégrés dans les classes normales et bénéficier d'un appui spécifique. Chaque niveau de la scolarité obligatoire a une durée moyenne. Il est possible qu'un élève soit plus ou moins rapide : le niveau primaire peut par exemple être effectué en 3 à 5 ans.
- Des écoles de jour avec des horaires continus (blocs), des repas de midi et un accompagnement en dehors du temps d'enseignement sont la règle.
- Les devoirs doivent pouvoir être faits sans l'aide des parents.
- Pluralité des professions: les enseignants ne sont pas les seuls professionnels de l'école. Ils partagent la mission de développement et de formation avec d'autres spécialistes : directeurs d'école, éducateurs, travailleurs sociaux, spécialistes en pédagogie curative.
- Une grille horaire se répétant chaque semaine n'est pas la seule possibilité d'organiser l'enseignement. Pour favoriser la diversité et l'autonomie partielle, il faut encourager l'enseignement basé sur l'actualité, les semaines de projet ou thématiques et l'enseignement pluridisciplinaire.
- Le droit à la participation des élèves doit être une règle dans chaque école. Il en est de même de la participation des parents. Il faut saisir la chance de travailler avec les parents qui soutiennent leurs enfants.
- Les écoles privées représentent un complément à l'offre des écoles publiques et permettent aux parents de choisir une école qui, de leur point de vue, tient compte des besoins individuels de leurs enfants.
- La performance est requise. Cependant, qu'elle soit du domaine artistique, physique, psychique, social et intellectuel, la performance doit être jugée de façon égale. Les

compétences acquises par chaque élève doivent être évaluées régulièrement et individuellement. L'accent doit être mis sur l'acquis des nouvelles connaissances et non sur les déficits et les erreurs. Les autoévaluations et les évaluations des enseignants doivent se compléter.

Niveau secondaire II: la 3ème voie menant à une formation supérieure

Le système binaire actuel, composé des gymnases (maturité fédérale) et des apprentissages (avec la possibilité d'obtenir une maturité professionnelle), doit être complété pour les domaines professionnels dans lesquels il n'existe pas de CFC. Des écoles de degré diplôme, spécialisées dans des domaines tels que les soins, le social, les arts, la pédagogie et les langues doivent permettre l'obtention d'un certificat en 3 ans. Une maturité spécialisée assurant l'accès aux hautes écoles spécialisées de la branche correspondante pourra être obtenue par des cours complémentaires.

Niveau tertiaire: nouvelle répartition des tâches, nouvelle pondération

- La Confédération doit être responsable de l'harmonisation de la formation du niveau tertiaire universités, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques, écoles professionnelles supérieures). La mise en œuvre de l'enseignement, de la recherche et des services est l'affaire des universités et des hautes écoles spécialisées.
- La tâche première des Hautes écoles est d'œuvrer à une formation humaniste. Cela implique le maintien de l'ouverture et de la responsabilité individuelle. La réforme de Bologne ne doit pas provoquer un changement d'orientation et le découragement des élèves.
- Jusqu'alors, les disciplines techniques, économiques et médicales ont été largement favorisées aux dépens des sciences du social, de la santé, des arts, de l'écologie, de la culture et de la pédagogie. Une nouvelle pondération de l'importance de chaque discipline est nécessaire afin de leur accorder une reconnaissance égale.
- Il faut promouvoir de nouvelles formes d'apprentissage

- La mise en œuvre de la réforme de Bologne en Suisse doit être légitimée démocratiquement et s'orienter vers le développement durable, vers l'équivalence des différentes disciplines des Hautes écoles et vers l'égalité des chances. La mise en œuvre des lignes directrices de Bologne doit garantir l'accès aux Hautes écoles, indépendamment du sexe, du vécu et des moyens financiers. Il faut offrir la possibilité d'étudier à temps partiel et prévoir un système de bourses.

Programmes d'échange

Promotion, à tous les niveaux, de programmes d'échange entre communes, cantons et pays.

Formation d'adultes: la formation continue, contribution à l'égalité des chances

- La formation continue est pour chacun – en tenant compte des aptitudes personnelles – tant un droit qu'un devoir. Des formations complémentaires sont nécessaires:
 - a) pour les personnes peu qualifiées
 - b) pour les personnes immigrées alors qu'elles étaient déjà adultes
 - c) en tant que programme d'encouragement à la réinsertion professionnelle, en particulier pour les femmes.
- Ainsi, apprendre durant toute sa vie contribue à l'égalité des chances. Les bourses d'étude cantonales ne doivent pas être liées à l'âge. Les réfugiés doivent pouvoir bénéficier d'une bourse également pour une deuxième formation même si la première a été suivie dans leur pays d'origine
- Les tâches de l'Etat dans le domaine de la formation d'adultes: financement partiel (en particulier en ce qui concerne la formation continue non professionnelle), aide au financement, encouragement de la formation destinée aux parents, garantie de transparence, contrôle de qualité, création d'un site Internet consacré à la formation continue et incitation pour pallier les lacunes dans l'offre de formation.
- L'Etat doit soutenir les institutions qui offrent des possibilités de formation aux couches de population n'ayant pas (ou pas eu) accès à la formation.